

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	5

Vote
A la majorité
Pour : 4
Contre : 1
Abstention : 2

L'an 2025, le 18 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de HAREVILLE s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GROSSE Maurice, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2025.

Présents : M. GROSSE Maurice, Maire, Mmes : LEMARQUIS Isabelle, MOKWINSKI Pénélope, THIERY Corinne, THIERY Dominique, MM : HUMBERTCLAUDE Philippe, SAINT DIZIER David

Excusés : MM : DIEUDONNE Régis, VALLON Erwan

A été nommé(e) secrétaire : Mme THIERY Corinne

Acte rendu exécutoire après dépôt

en

Le : 23/04/2025

Et

Publication ou notification du :

18042025-02 – Avis sur l'implantation du parc éolien des Baumes

La société « Parc Eolien des Baumes » a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale aux fins d'implanter un parc éolien. Le projet éolien des Baumes est composé de 7 éoliennes culminant à 168,5 m en bout de palmes, de 3 postes de livraison de grutages, de câblage enterré, de chemins d'accès et de plateformes de grutage qui se répartissent ainsi 3 éoliennes sur la commune de Remoncourt, 2 sur la commune sur Valfroicourt et 2 sur la commune de Rancourt

Conformément au Code de l'Environnement, les communes concernées et les communes dans un rayon de 6 kms doivent statuer sur l'opportunité de ce projet.

De plus, cette demande d'autorisation environnementale fera l'objet d'une consultation du public d'une durée de 3 mois par voie électronique dite consultation parallélisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions**

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet éolien des Baumes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/04/2025

Le Maire
Maurice GROSSE

Secrétaire de séance
Mme THIERY Corinne

